



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mamoudzou, le 11 septembre 2020

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale  
Circonscription de Mamoudzou Centre

à

Mesdames et Messieurs les enseignant.e.s,  
Mesdames et Messieurs les membres du RASED,  
Mesdames les directrices,  
Messieurs les directeurs,

Circonscription Mamoudzou Centre

Rue Saharangué  
97600 Mamoudzou

IEN  
Mireille JACQUES  
Tél. : 0269619319 / 0639 69 62 44

ce.9760352d@ac-mayotte.fr

### Note de service N°1 – Rentrée scolaire 2020-2021 A émarger par tous les personnels

« Le **droit à l'éducation** doit être garanti à chaque enfant, afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté ».

*Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du **8 juillet 2013***

**Aucun motif, ne peut justifier qu'un élève soit exclu des activités proposées à l'école. La place de chaque élève dans la classe de ce fait est réfléchi, pensée et organisée. Aussi, en conjuguant nos efforts nous saurons entreprendre les actions favorisant le bonheur d'être enfant et de **devenir élève**, et le bien-être au travail des personnels.**

Madame, Monsieur,

En mon nom et au nom de l'équipe de circonscription, j'adresse la bienvenue et une bonne installation à ceux et celles qui sont nouvellement nommé-e-s dans la circonscription, tout particulièrement aux professeur-e-s des écoles stagiaires et professeur-e-s des écoles contractuel-le-s, assistant-e-s et personnels intervenant dans les écoles.

Ensemble, « **réunis sur le chemin de la réussite** », nous abordons cette année scolaire avec confiance. Attaché-e-s aux valeurs et aux priorités de l'École de la République, je sais pouvoir compter sur l'implication respectueuse de chaque membre des équipes pédagogiques et éducatives, pour assurer « l'accomplissement des élèves par l'élévation du niveau général, leur bien-être et la justice sociale ».

Afin de relever ce défi, je vous invite à prendre connaissance de la **circulaire de rentrée** et des objectifs stratégiques de l'académie de Mayotte, déclinés dans le **projet académique** en trois axes : Sécuriser les apprentissages, Accompagner vers la réussite, Rayonner avec son environnement.

Au sein des 10 écoles que compte la circonscription de Mamoudzou Centre, la dynamique qui sera impulsée permettra de faciliter la recherche de réponses pédagogiques adaptées, diversifiées et différenciées, maillon essentiel pour faire réussir tous les élèves qui vous sont confiés. L'équipe de circonscription et moi-même aurons à cœur de vous accompagner et de vous soutenir au quotidien, en lien étroit avec les personnels spécialisés et les directeurs et directrices d'école, tout au long des actions pédagogiques à entreprendre.

Bonne année scolaire à tous et à toutes.



# LIGNE DIRECTRICE DE LA CIRCONSCRIPTION DE MAMOUDZOU CENTRE

En rappelant les orientations ministérielles définies pour cette année 2020-2021, cette note précise les objectifs de la circonscription. Notamment, sont déclinées les 4 priorités de l'année scolaire découlant des orientations, et les éléments clés de la démarche indispensable à envisager pour réussir les actions pédagogiques et éducatives que vous serez amené-e-s à entreprendre au sein des équipes. Cela implique la mise en œuvre des garanties nécessaires à la qualité de la relation au travail, dans le respect des règles établies, en alliant l'esprit d'analyse, le sens de la rigueur et de l'organisation, la patience et l'esprit d'équipe.

## PRIORITES DE L'ANNEE 2020-2021

[NOR : MENE2018068C. - Circulaire du 10-7-2020 - MENJS – DGESCO \(BO\)](#)  
[Accueil > Le Bulletin officiel de l'éducation nationale > Bulletin officiel n° 28 du 10 juillet 2020 > \(PDF\)](#)

### I. Protéger la santé des élèves et des personnels

#### Modalités pratiques de la rentrée

Ressources à s'approprier :

<https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467> MAJ 28/08/2020 : Foire à questions et fiches thématiques rentrée  
<https://www.education.gouv.fr/modalites-pratiques-de-la-rentree-2020-305259> Application des gestes barrières  
<https://www.education.gouv.fr/modalites-pratiques-de-la-rentree-2020-305259> Limitation du brassage des élèves  
<https://www.education.gouv.fr/modalites-pratiques-de-la-rentree-2020-305259> Nettoyage et désinfection des locaux et matériels  
<https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html> Plan de continuité pédagogique  
<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html> Priorités pédagogiques et outils de positionnement pour la période septembre-octobre

#### **Accueillir tous les élèves sur le temps scolaire (Cadre sanitaire normal - Aucune restriction d'accueil)**

***Dans ce contexte de vigilance, l'ensemble de la communauté éducative assurera une application stricte et respectueuse des textes de référence, pour faire face au mieux à toute situation.***

Il est attendu des directeurs-trices que chacun fasse preuve d'anticipation. Soit une préparation leur permettant de mettre en œuvre la *réflexion pédagogique et les modalités d'organisation*. Cela permettra de garantir la scolarisation de tous les élèves dans un cadre bienveillant avec un *accompagnement adapté à chaque élève et à chaque situation*. Une communication accrue est attendue afin d'accompagner la mise en œuvre de ces mesures. Soit, un fonctionnement et un regard modifiés aidant chacun à appréhender au mieux l'attitude adéquate à avoir.

Particulièrement lorsque cela s'impose une attention sera portée aux élèves qui rencontrent des difficultés les empêchant de suivre le rythme des apprentissages. Cela implique de (d') :

- Garantir une *application concertée des mesures par tous les membres de l'équipe*, tant du point de vue technique que pédagogique. Les professeurs, médecins, infirmiers, personnels administratifs, assistants sociaux, psychologues, AESH seront à associer à ce temps de concertation. Cette préparation facilitera les conditions de succès tant pour l'atteinte des objectifs pédagogiques que pour la préservation de la santé et la sécurité. Cela demande de s'adapter, renforcer et systématiser les pratiques afin de maîtriser les risques et faire face à cette situation exceptionnelle : Contenu de travail, amplitude horaire, règles d'hygiène, culture du risque.
- Repérer et assurer le suivi des élèves en risque de décrochage.
- Donner des informations et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.
- Recréer du lien social (Élèves-élèves et élèves-équipes éducatives).
- Établir un plan de communication détaillé (Les personnels, les parents, les élèves).

Chaque enseignant veillera à conforter les *acquisitions de l'année dernière, par des actions de différenciation*. Cela passe par une :

- Identification des besoins en consolidation et une mise en place des actions de consolidation en prenant appui sur les outils de positionnement.
- Organisation d'un plan de travail réfléchi et concerté pour guider les élèves dans leur apprentissage.
- Formation de tous les élèves aux gestes barrières, en portant une attention particulière aux élèves en situation de handicap.
- Éducation à l'hygiène et à la santé notamment dans le cadre des cours ou dispositif 2S2C.

#### **Organiser la continuité pédagogique (Circulation active du virus - En cas de fermeture d'école)**

***Au sein de chaque équipe, les dispositions sont à prendre pour une activation du protocole et une mise en place adaptée afin de permettre un service de continuité pédagogique. Il s'agit en outre de maintenir un contact régulier avec les élèves et l'enseignant.***

Des outils et ressources sont à votre disposition :

- <https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020/22/6/Fiche-2.1-actions-ecoles> Activation du plan dans les écoles
- <https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020/22/7/Fiche-2.2-accompagnement> Accompagnement pour la continuité pédagogique
- <https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020/22/0/Fiche-1.3-orga-pedagogique> Modalités d'organisation pédagogique
- [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020/32/5/Vademecum\\_2S2C](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020/32/5/Vademecum_2S2C) Vademecum 2S2C
- <https://www.education.gouv.fr/ma-classe-la-maison-mise-en-oeuvre-de-la-continuite-pedagogique-> Ma classe à la maison
- <https://www.cned.fr/maclassealamaison> Classe virtuelle
- [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Continuite/43/5/CNED\\_Animer\\_une\\_classe\\_virtuelle](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Continuite/43/5/CNED_Animer_une_classe_virtuelle) Guide
- <https://cache.media.eduscol.education.fr/file> Classe inversée (Fiche : Informations et conseils pour mettre en œuvre cette pratique pédagogique)

Dans le cas d'une réduction des capacités d'accueil, tous les élèves auront accès aux cours en présentiel au moins chaque semaine avec présence obligatoire des élèves. Vous veillerez à mettre en œuvre une nouvelle organisation avec une priorité donnée aux élèves en situation de handicap et à ceux scolarisés en CP et CE1 dédoublés.

Les directeurs-trices coordonneront la concertation afin de définir les responsabilités de chacun au sein des équipes, pédagogique et éducative. Ils s'assureront que les accompagnements préconisés tiennent bien compte des acquis des élèves. Il leur appartient de s'assurer du maintien des acquis, et de vérifier que tout est fait pour garantir l'acquisition de nouveaux savoirs.

L'utilisation des plateformes de travail collaboratif et les Espaces Numériques de Travail sont à privilégier pour la communication avec les membres de l'équipe et les élèves. Il est alors important d'anticiper, de préparer cette activité en termes de capacité de réception des messages et de fonctionnalité des messageries.

L'information régulière des familles et des représentants de parents, permettra de les rassurer, et les accompagner. A cet effet, il est important d'attirer l'attention de chacun sur la nécessité de signaler tout changement éventuel en cours d'année (Nom, adresse personnelle et électronique). La vérification et la mise à jour régulière des coordonnées des élèves dans ONDE est un impératif.

Les registres d'appel seront renseignés avec le plus grand soin, et tout au long de l'année mis à jour. Il appartient aux enseignants de procéder à une vérification régulière des coordonnées des élèves et des familles.

Ces principes impliquent :

- La communication avec :
  - Les élèves un fois par semaine (Assurer l'avancement, pallier les difficultés...)
  - Les parents (Aide pour le suivi du travail des élèves)
- La communication avec les équipes pour la mise en œuvre d'actions pédagogiques concertées afin de garantir :
  - Le partage de contenus pédagogiques de qualité
  - Des propositions d'activités permettant d'interagir avec les élèves
  - L'aide pour accompagner les élèves dans la gestion de leurs temps
  - Le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre
- La communication avec la circonscription, un impératif qui permet de :
  - Maintenir la régularité dans la remontée des informations assurée par les directeurs-trices
  - Pallier les éventuelles difficultés.

## II. Développer l'esprit d'équipe tant chez les adultes que chez les élèves pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réduction des écarts de niveau

**Une priorité absolue : consolider les apprentissages des élèves en identifiant les besoins et en y apportant une réponse personnalisée**

Ressources à s'approprier :

<https://www.education.gouv.fr/bo/14/Special7/MENE1428315C.htm> Le référentiel métier et Compétences des directeurs-trices (BO Spécial n°7 du 11 décembre 2014)

<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education> Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013)

<https://eduscol.education.fr/pid39011/evaluations-de-cp-ce1-6eme-et-tests-de-positionnement-en-seconde.html> Évaluations du 14 sept. au 2 / Oct., et mi-CP du 18 au 29 janv. 2021

<https://www.education.gouv.fr/transmettre-les-savoirs-fondamentaux-2849> Priorité de l'année 2018-2019 – Circulaire de rentrée 2019

<https://www.education.gouv.fr/au-bo-du-30-juillet-2020-programmes-d-enseignement-pour-le-primaire-et-le-secondaire-305398> BO du 30 07 2020 Principaux dispositifs d'aide à l'école (La différenciation pédagogique/ [Rased](#) / [Devoirs faits](#) / [PPRE](#) / [Cités éducatives](#))

***Résorber les écarts, identifier les besoins, et apporter une réponse personnalisée, sont les clés qui vous donneront les moyens de mettre en place un cadre serein. La mise en place d'une démarche de projet est à envisager pour faciliter des mises en œuvre pédagogiques favorisant chez les élèves une attitude propice aux apprentissages. A cet effet, les équipes élaboreront des projets communs et travailleront en cycles.***

Dès le début d'année, vous assurerez l'accompagnement des élèves dans leur parcours de formation, en veillant à ce que tous, maîtrisent les connaissances et les compétences indispensables à la poursuite de leur année, grâce à la conception d'environnements d'apprentissages efficaces et stimulants, dynamisés et partagés.

L'accent sera mis sur la coopération, contribuant alors à la mise en œuvre d'une [démarche d'enseignement interdisciplinaire](#). Les directeurs-trices d'école veilleront dans un effort commun, à apporter les garanties nécessaires pour un projet d'école dans une construction collaborative et une pratique réflexive, entre les enseignants au sein des écoles et entre les différentes écoles de la circonscription. Il faudra nécessairement que chacun agisse avec ténacité et s'engage à :

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Gérer la difficulté, avant que l'échec ne s'installe, passant par le travail d'équipe
- Favoriser le travail de concertation avec les parents (Informé régulièrement les familles. Partager et mieux faire connaître aux familles les objectifs pédagogiques et éducatifs poursuivis par l'École, en prenant appui sur la [mallette des parents](#))
- S'impliquer dans un processus de formation individuelle et collective (BO du 26 avril 2018 : [4 priorités pour renforcer les fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter l'autre](#) - [Enseignement des mathématiques](#) - Portail CANOPE : [Vidéos sur les fondamentaux](#) - Recommandations pédagogiques en mathématiques : [Enseignement du calcul : un enjeu majeur pour la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire](#) / [La résolution de problèmes à l'école élémentaire](#) – [Programmes, ressources et évaluations Eduscol](#) – [La maîtrise de la langue française : un plan d'action global](#) -

## **ELABORATION DES PROJETS (ECOLE – CLASSE – CYCLES)**

### ***Concevoir en équipe des environnements d'apprentissages efficaces et stimulants : Favoriser l'interdisciplinarité***

Les directeurs-trices d'école veilleront à permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté de leur école. Ils travailleront en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs et apporteront leur éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel. Avec les équipes de pilotage académique ils travailleront à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques. Il s'agit de :

- Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ainsi que la construction commune d'outils pédagogiques
- Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages
- Faciliter l'appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement.
- Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.
- Installer une dynamique de travail pour aider l'équipe à penser ensemble les pistes pour engager les élèves dans les apprentissages.
- Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.
- Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves.
- Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles.
- S'assurer que tout est mis en œuvre pour garantir la maîtrise des connaissances, la poursuite de l'année dans de bonnes conditions et dans un climat scolaire apaisé.
- Rendre compte de son action auprès de l'IEN.

Les enseignants s'engageront sur les projets. Ils assureront la gestion de l'hétérogénéité dans leur classe, en travaillant ensemble pour acquérir des bases solides sur la méthodologie de l'apprentissage. Il appartient à chacun de :

- Mesurer instantanément la maîtrise des compétences fondamentales et d'identifier les priorités pour chaque élève.
- Présenter sa pratique aux autres dans le cadre des échanges
- Prendre en compte les outils et ressources à disposition
- Mettre l'accent, sur la motivation des élèves, en passant par la gestion de la difficulté, l'estime de soi, la dynamisation du temps d'apprentissage, et le travail de concertation avec les parents

### **Poursuivre l'élévation générale du niveau**

***Chacun devra s'engager à réduire les inégalités sociales, et garantir pour chaque élève la réussite de son parcours tout au long de sa scolarité en « portant chaque élève au plus haut de son talent et de son mérite ».***

Au quotidien, assurer l'égalité des chances, réduire les écarts dans la maîtrise des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui, consistera à travailler au sein de l'équipe pédagogique et éducative, se fixer une obligation de résultats en fonction du cycle dans lequel chaque enseignant agit. Cela engage les équipes à tout mettre en œuvre pour que la maîtrise des savoirs progressivement construits, conditionne pour chaque élève la réussite de sa scolarité et la poursuite de son parcours scolaire. Ce qui se traduit par la prise en compte des évaluations en CP, CE1 et 6e permettant d'adapter les pédagogies aux besoins des élèves, passant en outre, par le développement de l'éducation artistique, culturelle et sensorielle. Chacun s'assurera de tout mettre en œuvre pour :

#### **Une école maternelle levier d'égalité, favorisant l'épanouissement, le bien-être et le langage**

- Poursuivre la scolarisation des 3 ans, en donnant un cadre commun pour offrir les mêmes chances de réussir.
- Travailler en synergie avec les ATSEM, figures d'attachement importantes pour les élèves : une participation apportant toutes les garanties d'une sécurité matérielle et affective, le bien-être des élèves et la mise en œuvre des activités.
- Rassurer les élèves, les installer dans une culture scolaire et consolider les compétences indispensables pour commencer les apprentissages des savoirs fondamentaux dans de bonnes conditions.
- S'inscrire dans le nouveau parcours [M@gistère](https://www.education.gouv.fr/m@gistere) : « Enseigner à l'école maternelle : développer un cadre sécurisant pour mieux apprendre ».
- Prendre part aux formations autour d'un parcours d'apprentissage cohérent en SG : [<https://eduscol.education.fr/cid144824/deux-guides-pour-les-apprentissages-en-maternelle.html>], pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle et pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle.

#### **Un encadrement plus important pour accompagner les plus fragiles**

- Dédoublage des classes de CP et de CE1 avec des approches pédagogiques de grande qualité, notamment dans les classes en duo.
- Les directeurs-trices assureront la liaison, entre les différents enseignant-e-s, et la continuité des aides, organisées à l'occasion des conseils de maîtres et de cycles, et des équipes éducatives. Des dossiers sont à constituer et à rendre accessibles aux enseignants, avec des données nécessaires à la mise en place d'actions, grâce aux entretiens menés avec les parents et les membres du Réseau d'aide, mais aussi, grâce au repérage des obstacles dès la maternelle et à l'entrée au CP. Notamment, le repérage des difficultés, passant par l'analyse des résultats aux évaluations CP et CE1

#### **Un enseignement rigoureux, explicite, progressif en français et en mathématiques**

- Investir, clarifier les programmes d'enseignement, élaborer des repères annuels, renforcer le pilotage pédagogique.
- Donner la priorité à la maîtrise du français et des mathématiques à la base de tous les apprentissages (100% de réussite à l'école primaire)
- Les directeurs-trices organiseront les échanges entre enseignants, afin d'élaborer des progressions communes, dans le domaine des

mathématiques et de la maîtrise de la langue, en tenant compte des besoins des élèves. Pour chaque niveau de cycle, ils définiront avec l'équipe, les compétences spécifiques et les objectifs, ainsi que leur répartition sur les différentes périodes avec des critères d'évaluation précis.

### Une prise en compte des ressources pédagogiques

- 750 cours réalisés en partenariat avec France 4 [<https://lumni.fr>].
- Des guides, élaborés par des professeurs en lien étroit avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale.
- Un guide de référence pour l'enseignement des mathématiques au CP complète la collection « Orange ».
- En français, une grammaire en deux volumes appuie l'enseignement de la grammaire et accompagne les professeurs dans la transmission de ce savoir indispensable à la compréhension de la langue.

### Une formation continue renforcée, levier de progrès collectif et élément essentiel d'épanouissement professionnel

- Les directeurs-trices d'école : Au moins deux jours de formation par an
  - Thème : travail et les échanges entre pairs par l'analyse de pratiques, par des observations croisées, par l'élaboration d'outils communs leur permettant d'encourager l'esprit d'équipe.
- Professeurs des écoles : Déploiement du Plan français
  - Tous les six ans, l'équivalent d'une semaine de formation approfondie en mathématiques (5 jours annuels) et une semaine de formation en français (5 jours annuels). Les quatre autres années, ils continuent de disposer des 18 heures annuelles d'animations pédagogiques.
  - En lien avec les délégués académiques au numérique éducatif, le réseau Canopé propose aux professeurs des formations au numérique et par le numérique.

A tous les niveaux d'enseignement, chaque membre des équipes, soucieux-se de la complémentarité entre les temps scolaire et périscolaire, portera une grande attention au **développement de l'éducation physique et sportive, des arts et de la culture** dans la vie de chaque enfant, en favorisant la mise en place de projets interdisciplinaires. Cela permettra de dynamiser et fédérer les équipes en outre, en plus de susciter la participation active des élèves, autour d'une production à réaliser, en réponse à une question centrale (Ex. : Les incivilités, la solidarité, et l'amélioration de l'environnement des élèves). Ceci donnera tout son sens à l'ouverture de l'école sur le monde extérieur. Il vous appartient en outre, de favoriser le soutien aux familles les plus fragiles, en mettant l'accent sur le dialogue avec les parents.

## III. Assurer la pleine inclusion de tous les enfants à besoins particuliers

### Garantir à tous les élèves en situation de handicap une solution adaptée

Ressources à s'approprier :

<https://eduscol.education.fr/pid38943/ecole-inclusive.html> Le service public de l'école inclusive  
[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/23/38/1/ensel816\\_annexe\\_1135381.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/23/38/1/ensel816_annexe_1135381.pdf) Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (Pial)  
[http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/06/cir\\_44727.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/06/cir_44727.pdf) Circulaire de rentrée 2019 - École inclusive (BO du 5 juin 2019)  
<https://www.vie-publique.fr/loi/269264-loi-ecole-de-la-confiance-du-26-juillet-2019-loi-blanquer> Loi pour une école de la confiance  
<http://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive> Cap école inclusive plateforme numérique qui permet aux enseignants et aux AESH d'accéder à de nouvelles ressources pédagogiques en ligne pour adapter les enseignements :

- Une démarche d'analyse des besoins des élèves
- Des fiches pédagogiques
- Des podcasts
- Des films d'animation
- Une cartographie permettant d'identifier des personnes ressources

**« Ce n'est pas à l'élève de s'adapter à l'école, mais à l'école de s'adapter à ses spécificités... Aucun enfant ne doit être sans solution ». L'école se doit d'être inclusive, en permettant de personnaliser le parcours de chaque élève. »**

Tous les personnels des équipes pédagogiques et éducatives se mobiliseront pour identifier les besoins des élèves, leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Dans le respect des notifications de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) chacun mettra en œuvre les réponses adéquates au niveau de la classe, mais aussi, de l'école : aide humaine, pédagogique et éducative, pour assurer la pleine inclusion de tous les élèves.

L'organisation du PIAL est à mettre en œuvre grâce à une coopération de l'ensemble des personnels. Cela permettra d'anticiper les besoins d'accompagnement des élèves scolarisés dans chaque école qui fonctionne dans le cadre d'un PIAL.

- A partir des informations recueillies sur le parcours des élèves, les directeurs-trices favoriseront la construction d'une *culture commune aux enseignants*, pour les actions d'aide aux élèves à besoins particuliers. Sous forme d'étude de cas, il leur appartient de rechercher toutes les pistes possibles pour résoudre ensemble, des problèmes liés, à l'attitude des élèves face aux savoirs.
- Il y a une nécessité absolue d'harmoniser les niveaux d'information contenus dans les grilles de recueil de données pour chaque élève, et de déterminer les modalités d'actions, pour les projets d'aide et d'accompagnement, ciblant les difficultés d'apprentissage et les problèmes de comportement.
- Le calendrier des entretiens entre l'équipe enseignante, l'AESH et la famille est à établir au plus tôt.
- Un numéro vert, national et unique (0805 805 110) à communiquer : permet d'écouter, d'informer et d'accompagner les familles.

#### IV. Transmettre les valeurs civiques

Ressources à s'approprier :

[https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo35/MENE1925780C.htm?cid\\_bo=145124](https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo35/MENE1925780C.htm?cid_bo=145124) BO n°35 du 26 septembre 2019

<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources/guides/plan-de-prevention-pour-les-ecoles-les-colleges-et-les-lycees/>  
[https://cache.media.education.gouv.fr/file/harcelement/91/3/Campagne-Non-au-harcelement\\_-\\_Guide-1er-degre-que-faire-pour-agir-contre-le-harcelement\\_729913.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/harcelement/91/3/Campagne-Non-au-harcelement_-_Guide-1er-degre-que-faire-pour-agir-contre-le-harcelement_729913.pdf)

Protocole de traitement de situations de harcèlement (MEN)

Circulaire n°2013-142 du 15 octobre 2013 relative à la relation école-parents

Programme lutte contre le harcèlement « clé en mains »

[www.nonauharcelement.education.gouv.fr](http://www.nonauharcelement.education.gouv.fr)

**« Respecter autrui et s'engager pour la République, se doit d'être un objectif partagé par les équipes. L'égalité en droit de tous les citoyens, nécessite que l'on permette à chaque élève de comprendre les devoirs qui découlent de ce droit : respect des autres, respect des institutions et des lois. »**

Chaque enseignant, organisera les apprentissages avec la plus grande vigilance, pour former les élèves au principe de laïcité, en mettant l'accent sur la lutte contre toutes les formes de discrimination et le harcèlement. Il est important de cultiver le plaisir d'être ensemble, en apprenant aux élèves à vivre ensemble en classe dans une relation bienveillante, afin de prévenir les violences scolaires. Les actions pédagogiques pour **aider et agir** pour le développement durable, sont à organiser. Par ailleurs, l'éducation à l'empathie demeure un enjeu indispensable pour le travail en groupe, la coopération. Les activités qui découlent de ces organisations pédagogiques seront basées sur :

- Le rappel à la loi, et la connaissance des principes.
- Le travail sur la responsabilité morale.
- Les interactions entre les élèves pour développer leurs compétences relationnelles, apaiser les ambiances de classes, et travailler sur le vivre ensemble.
- Le travail sur la solidarité.

A retenir :

- 5 novembre 2020, « Journée NAH »
- Numéros nationaux (3020 et, pour le cyber harcèlement, le 0800 200 000)
- Un référent harcèlement par académie
- Élection des éco-délégués à encourager en CM1 et en CM2. [<https://eduscol.education.fr/cid145107/les-eco-delegues.html>]

Vous en conviendrez, toutes ces actions conduisent obligatoirement chacun à infléchir son fonctionnement, pour « développer des compétences ou qualités, passant par l'engagement, l'autonomie, le recours au numérique ». Chacun aura des efforts à faire, qu'il nous faudra faire ensemble.

Le contrat d'objectifs et de moyens de la circonscription s'articulera autour d'éléments observables : la diversité des situations personnelles des élèves pendant la période du confinement, et les caractéristiques des écoles. L'accent sera particulièrement mis sur les écarts d'apprentissage existant.

Dans une action concertée, l'équipe portera une attention particulière à l'apprentissage du vivre ensemble, pour garantir la construction du « **devenir élève** ». Vous favoriserez ainsi l'acquisition progressive de l'autonomie, permettant à chaque élève de se construire au contact des autres. Ils apprendront ainsi à écouter, à travailler, à coopérer, avec les autres pour mieux se forger leur propre personnalité, sachant que « l'enfant devient élève », lorsque l'école instaure un milieu structurant et propice aux apprentissages. Pour cela, il vous appartient d'organiser ensemble l'espace de travail, et les rythmes scolaires. Vous devez également mettre à disposition, des outils et supports, en plus d'un dialogue pédagogique cohérent en permanence [Style d'enseignement ou manière d'enseigner, passant par la relation avec les élèves, la gestion de la classe ou un groupe d'apprentissage, sans préjuger des méthodes].

C'est grâce à ces éléments conjugués, que vous aurez les conditions et la garantie de donner du sens aux apprentissages (pour l'élève et l'enseignant). Cela passe par la mise en œuvre d'un milieu fonctionnel et structurant organisé grâce à une approche didactique réfléchie [Contenus disciplinaires et processus d'apprentissage pensés]. Il s'agit en réalité pour l'enseignant, avant toute mise en œuvre des apprentissages et dans la pratique quotidienne de la classe, d'avoir non seulement une connaissance fine, mais surtout de prendre en compte d'une part, les caractéristiques des savoirs enseignés et d'autre part celles du ou des apprenant(s).

Votre engagement est votre boussole. Une garantie supplémentaire pour répondre ensemble aux multiples enjeux de l'École, dans un contexte où elle ne peut à elle seule se suffire pour faire face aux problématiques d'une société en pleine mutation.

Votre volonté se doit d'être à la hauteur de cet engagement et de cette ambition. Un levier essentiel à la mise en œuvre de l'action conjuguée avec les parents d'élèves basée sur le respect et la confiance.

Soyez assuré-e-s de ma confiance, je prends la mesure des questions et enjeux et notamment les plus importants dans le contexte. Je sais pouvoir compter sur votre aptitude à œuvrer ensemble, votre capacité à consolider l'excellence éducative, et à adapter l'offre d'éducation aux attentes des publics scolaires de la circonscription.

Mireille JACQUES  
Inspectrice de l'Éducation Nationale  
Circonscription de Mamoudzou Centre

